

Félicitations !



**Vous avez la chance d'accueillir
des nids d'hirondelles chez vous**

SANS LE SAVOIR, VOUS FAITES UN GRAND GESTE POUR LA NATURE !

En effet, ces espèces connaissent un fort déclin : les effectifs d'Hirondelle de fenêtre et d'Hirondelle rustique ont chuté d'environ 40% depuis les années 1990.

Parmi les causes de régression, la destruction volontaire des nids est un facteur important, alors que toutes les espèces d'hirondelles sont protégées par la loi.

La destruction des adultes, des petits, mais aussi de leurs nids même vides, est interdite et passible de trois ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.

Les fientes des petits ne tombent pas toujours dans les endroits les plus appropriés ! Si vous êtes gênés, des solutions simples existent pour cohabiter en toute sérénité, comme l'installation de dispositifs anti-salissures.

Les nids de votre maison ont été recensés dans le cadre d'une enquête participative visant à mieux connaître et protéger les hirondelles et les martinets. Vous pouvez compléter ces données ponctuelles en nous envoyant des photographies et des précisions sur le nombre de petits à l'envol, la date de l'envol, le nombre de nichées durant la saison... Merci pour votre appui.

**Plus d'informations sur :
www.geoca.fr/participer/agir-pour-les-hirondelles**

Cette campagne de sensibilisation et de recensement des nids est animée par quatre associations bretonnes :

GEOCA : contact-geoca@orange.fr - 02 96 60 83 75

VivArmor Nature : contact@vivarmor.fr - 02 96 33 10 57

Bretagne Vivante : contact@bretagne-vivante.org

LPO Bretagne : bretagne@lpo.fr